



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ECONOMIC DEVELOPMENT BOARD OF MADAGASCAR

PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (PAPI)

TERMES DE REFERENCE ETUDE DE FAISABILITE ET ACCOMPAGNEMENTS DU 2EME PROJET PRIORITAIRE PPP : PORT MANAKARA

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

La République de Madagascar a entrepris de développer un programme de Partenariats Public-Privé afin d'accélérer la réalisation des infrastructures nécessaires au développement économique et d'améliorer l'accès de la population aux services publics. A cet effet la loi n° 2015 -039 sur les partenariats Public-Privé a été promulguée en 2016, deux décrets d'application ont été publiés en 2017 et une unité PPP ainsi que des cellules PPP dans différents ministères-clés ont été mises en place. Afin de faciliter le renforcement des capacités et d'accompagner le gouvernement dans son programme PPP, la Banque Africaine de Développement a accordé un financement aux autorités publiques dans le cadre du projet du Projet d'Appui à la Promotion des Investissements (PAPI) qui couvre notamment la réalisation d'études de faisabilité pour deux projets pilotes de PPP. Responsable de la mise en œuvre de PAPI et sur proposition de l'Unité PPP, l'Economic Development Board of Madagascar a sélectionné à cet effet le projet de développement portuaire de Manakara.

Présentation du projet

Introduction

Le port de Manakara est le principal port de la région de Vatovavy Fitovinany. Géré par l'Agence Portuaire, Maritime et Fluviale (APMF), il dessert également les régions environnantes de Atsimo-Atsinanana, Amoron'i Mania et Matsiatra Ambony. Outre l'existence des ressources halieutiques, le climat tropical humide de ces régions leur confère un important potentiel agricole tourné vers l'exportation (notamment café, poivre, cannelle, girofle, litchi). Le port permet par ailleurs l'approvisionnement de ces régions en produits manufacturés. Il se situe en bout de la ligne ferroviaire reliant Manakara à Fianarantsoa.

Depuis quelques années, le port a subi une forte baisse d'activité, et a enregistré la destruction d'infrastructures en raison du passage répétitif de cyclones, ce qui a entraîné l'abandon des installations et la faillite de la BTM (Société de Batelage de Manakara). Le présent projet vise à la réouverture du port. A titre indicatif, les données d'activité ci-dessous illustrent la chute d'activité :

Produits exportés au Port de Manakara

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Café	10 855	8 525	4 456	1 331	1 227	1 718
Cannelle	56	49			49	
Girofle	10	51	123	-	49	62
Poivre	34	12			12	

Litchis	113	-	2089	1342	1850	1 175
Total						

Source : FCER 2004 Programme de Travaux d'Urgence pour la Sauvegarde du patrimoine du Port de Manakara

Produits débarqués au Port de Manakara :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Marchandises Générales Diverses	13 474	12 934	10 127	9 031	12 816	11 115
Hydrocarbures	10 700	4 850	7 848	7 788	9 976	4 361
Total	24 174	17 784	17 975	16 819	22 792	15 476

Source : FCER 2004 Programme de Travaux d'Urgence pour la Sauvegarde du patrimoine du Port de Manakara

La réouverture du port constitue un objectif fort des pouvoirs publics, tant de la Présidence de la République (engagement pris en 2014) que des autorités locales et du Ministère des Transports et de la Météorologie.

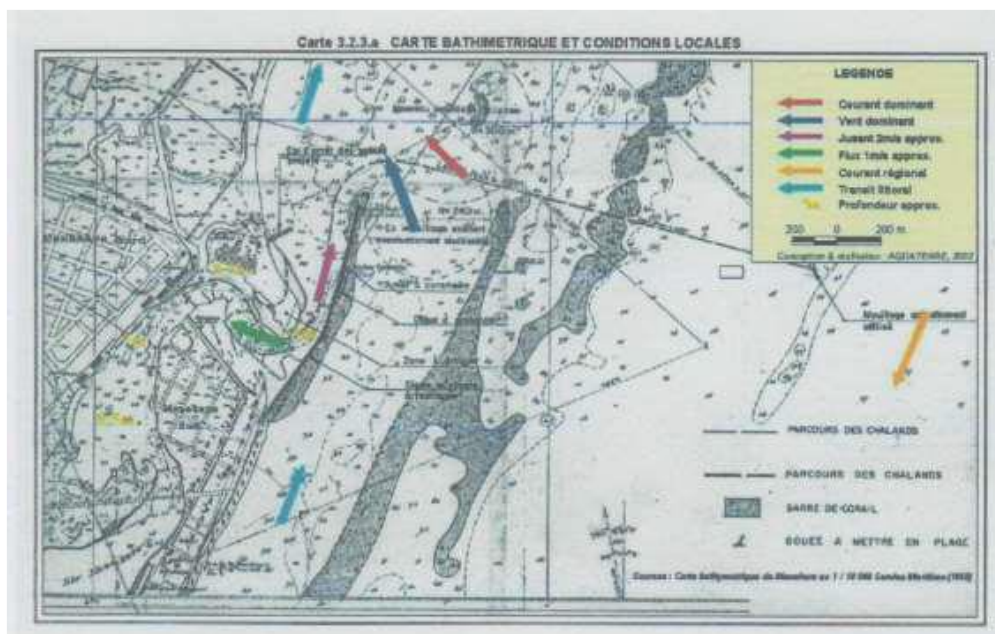
Objectifs

Les travaux de réhabilitation du port visent à :

- Contribuer à l'opérationnalisation du port de Manakara
- Contribuer à l'exploitation de la ligne ferroviaire ;
- Favoriser la connexion de la région d'appartenance du port avec l'extérieur ;
- Stimuler le développement économique de la région Vatovavy Fitovinany (reprise de la production, création d'emplois,)
- Améliorer la circulation des biens.

Description

Le port est situé aux coordonnées 22°08' S et 48°01'E, comme indiqué sur la carte bathymétrique ci-après :



Source : Service maritime France - 1957

Le port est bâti sur une superficie de 16 481 m² dont 8 696 m² de bâtiment et 7 785 m² de terre-plein. Il dispose de 214 m de quai et de huit magasins de stockage dont quatre destinés à l'exportation, un à l'importation, deux magasins-cale et un dépôt.

Dans son plan original, le port disposait de deux hangars et de quatre bâtiments. Toutefois, l'un des hangars (hangar parapluie n°2) a été démoli.

Enfin, la navigation est balisée par 5 phares (Manakara Be, Ampilao 1, Ampilao 2, Andriana, Emokala) et de deux balises sises à Ampilao.

Pour sortir en mer, il faut emprunter un chenal d'environ 400 m de long, et une entrée de passe vers la mer. L'accès aux navires, en mouillage en rade foraine à environ à 2-3 miles de la côte, nécessite le franchissement d'une série de 3 bancs de corail /récif avec un accès et itinéraire précis, guidé par les feux d'alignement d'Ampilao à proximité Sud du Port.

Travaux envisagés

Pour la réouverture de ce port, les travaux suivants sont envisagés :

	Désignation	Travaux	Envergure
1	Passe d'accès	Etude hydrographique et dragage	Large 50 Ha et port 20 Ha
2	Plan d'eau	Dragage de la passe et du port / Entretien après travaux	20 000 m ³ minimum
3	Phares et balises	Réhabilitation des génies civils et des équipements	9 établissements
4	Terre-pleins	Débroussaillage, Reprofilage et Revêtement	9 000 m ²
5	Quais	Révision des quais et défenses de quais	380 m

6	Magasins N°1,2,3,4,5,6,7,8	Réfection Charpente -Toitures, Murs, Portes	8 magasins : 6812 m ²
7	Hangars	Construction Charpente toiture, etc	2 hangars : 699 m ²
8	Garage	Réhabilitation générale	1 garage 295 m ²
9	Réseau électrique	Réhabilitation et remise en état de l'éclairage	
10	Réseau eau	Alimentation en eau et Bouche d'incendie	
11	Réseau de drainage	Caniveaux et tuyaux souterrains (réalisation d'un réseau d'assainissement)	
12	Toilettes	Réhabilitation et construction	Côté Sud et Côté Nord
13	Clôture	Réhabilitation et construction	560 m

Plusieurs variantes sont envisageables :

Variante 1

Réhabilitation de la totalité du port avec acquisition des équipements et matériels nécessaires pour son exploitation (chalands, remorqueurs, chariots élévateurs, remorques, tracteurs, ...)

Variante 2

Réalisation des travaux de réhabilitation en trois phases (en tenant compte de l'évolution économique de la zone et du trafic global au port)

Phase 1 : Réhabilitation de la zone Nord du Port

- Réhabilitation de deux Magasins (magasin n° 5 et n° 7) ;
- Aménagement du terre-plein (désherbage et renforcement du bitume) ;
- Réhabilitation du hangar parapluie ;
- Réhabilitation des défenses de quai (sur la zone nord du quai) ;
- Réhabilitation des phares et balises en vue d'orienter la navigation ;
- Installation du réseau d'assainissement et électrification de la zone Nord ;
- Mise en place d'une clôture de sécurité de la partie Nord ;
- Enlèvement de l'épave de Manakara ;
- Remise en état des grues et élévateur existants ;
- Acquisition de remorqueur ;
- Acquisition de deux chalands.

Phase 2: Réhabilitation de la zone Sud du Port

- Réhabilitation de trois magasins (magasins n° 1, 2 et 4) ;
- Aménagement du terre-plein ;
- Réhabilitation des défenses de quai ;
- Installation du réseau d'Assainissement et électrification de la zone Sud ;
- Acquisition de nouveaux Chalands;
- Dragage pour assurer une fluidité de la navigation des remorqueurs et des chalands.

Phase 3: Renforcement des équipements portuaires et gestion du Port

- Déplacement du pont provisoire assurant la liaison de la ville de Manakara et Manakara Be ;
- Renforcement des équipements du port (remorqueurs, tracteurs et autres équipements) ;
- Réhabilitation des Magasins N° 3 et 8 ;
- Dragage complet ;
- Mise en concession du port.

Variante 3

Eriger de nouvelles infrastructures contribuant à la mise à quai des navires :

- Construction d'une jetée jusqu'à l'obtention d'une profondeur adéquate
- Faire accoster directement les navires sur le port actuel (construction d'un chenal d'accès protégé pour les navires afin d'accéder au Port)

Des études techniques, financières et environnementales approfondies sont nécessaires afin de cerner la faisabilité de ces propositions. Un premier chiffrage sur la réhabilitation des infrastructures a abouti à une estimation de l'ordre de 8,3 millions USD.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude a pour objectifs de donner à la personne publique l'ensemble des éléments nécessaires à la conception et au dimensionnement du projet, ainsi qu'à l'appréciation de la faisabilité de l'investissement défini comme suit : réhabilitation des infrastructures du port de Manakara en vue du trafic prévisionnel estimé. Le consultant définira en concertation avec la personne publique plusieurs options à comparer en vue de la sélection d'une solution optimale.

3. RESULTATS DE L'ETUDE

L'étude fournira les données suivantes :

- une évaluation de la pertinence du projet proposé, pour permettre de résoudre les problèmes économiques et sociaux identifiés ;
- une analyse détaillée de la faisabilité technique, économique, financière, institutionnelle et organisationnelle, environnementale et socioculturelle du projet proposé ;
- une analyse détaillée de la viabilité potentielle des résultats du projet ;
- un plan détaillé qui spécifie les indicateurs pour les objectifs du projet, les résultats et les activités, et qui comprend aussi les ressources nécessaires, la structure institutionnelle requise pour sa mise en œuvre, et stipule les responsabilités des différents organismes, le calendrier du projet, une estimation des coûts ainsi qu'une matrice de cadre logique ;
- un concept d'ingénierie comprenant les spécifications techniques et les documents d'appel d'offre pour les travaux physiques et les fournitures;
- une proposition de financement préliminaire ;
- des recommandations pour les étapes suivantes et toute action ultérieure requise pour assurer le financement et la mise en œuvre du projet.

4. CONTENU DE L'ETUDE

Le plan indicatif du rapport avec ses différentes composantes est indiqué en annexe 1.

Le rapport final, incluant tous les réalisations attendues ci-dessus, doit être compilé en un seul rapport en format Word (avec les annexes pertinentes), et fourni sous forme de document électronique et de document papier. Tous les modèles financiers doivent être en format Excel, et indiquer clairement toutes les hypothèses retenues, les analyses de sensibilité réalisées, et les rendements types. Les modèles financiers doivent être suffisamment abordables pour être utilisés par d'autres ultérieurement. Le rapport doit être présenté avec un résumé analytique complet et être accompagnée d'une présentation PowerPoint qui résume tous ses points saillants. Le résumé analytique, ainsi que la présentation PowerPoint doivent être compilés de telle sorte qu'ils puissent être utilisés pour les besoins de la prise de décision.

5. PLAN DE TRAVAIL

Sur la base du calendrier proposé figurant dans ces Termes de Référence, les consultants devront établir un programme de travail pour l'étude et l'inclure dans leur offre. Le programme de travail doit décrire clairement la manière dont les consultants aborderont notamment les activités suivantes :

- recherche d'information/collecte de données/enquêtes omises lors de l'étude de pré faisabilité ou requérant une mise à jour ;
- identification de solutions alternatives pour le projet proposé ;
- analyse des solutions techniques alternatives ;
- un rapport de synthèse résumant l'analyse des solutions alternatives ;
- réunions de consultation avec les décideurs/parties prenantes pour identifier la solution technique préconisée ;
- mise au point du concept d'ingénierie et des documents d'appel d'offre ;
- élaboration du rapport provisoire et du rapport final de l'étude de faisabilité.

6. RAPPORTS

Les consultants remettront par l'intermédiaire du chef de projet, par transmission informatique et en version physique :

- Deux semaines après le commencement des services, un rapport de démarrage confirmant ou amendant la méthodologie retenue, analysant les principales conclusions relatives au traitement de la documentation disponible, reprenant tous les éléments utiles au Comité dans son rôle de supervision de la mission, et décrivant les difficultés susceptibles de survenir, avec les mesures d'atténuation proposées.
- Six semaines après le commencement des services, un rapport de synthèse. Ce rapport décrira les solutions techniques alternatives, de manière suffisamment détaillée, pour permettre la prise d'une décision bien fondée à propos de la solution préférée.
- Trois mois après le commencement des services, un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des travaux.
- Quatre mois après le commencement des services, un rapport final provisoire contenant l'ensemble de l'étude ; le Comité aura un délai de deux semaines pour remettre au consultant ses observations sur ce rapport ;
- Deux semaines après la remise des observations sur le rapport final provisoire, le rapport final définitif par voie informatique ainsi qu'en version papier en dix exemplaires au Comité.

Le rapport final sera introduit par un résumé de quelques pages présentant l'essentiel des analyses, des consultants. Les consultants remettront à la personne publique les fichiers informatiques du rapport final définitif incluant les modèles sur tableur, en version exploitable, des calculs économiques et des simulations financières menés dans l'étude.

Les conclusions de l'étude doivent être présentées dans le rapport de l'étude de faisabilité selon le format figurant en Annexe I. L'analyse sous-jacente doit figurer dans les annexes de ce rapport.

7. COMPETENCES REQUISES

Le dossier d'intérêt peut être remis par des firmes seules ou regroupées en association.

Le Consultant doit répondre aux critères suivants :

- disposer d'un staff permanent d'au moins 3 collaborateurs techniques
- avoir réalisé au moins 3 études similaires dans les 5 dernières années notamment dans le domaine de PPP.

A titre indicatif, les consultants devront prévoir la mobilisation d'au moins 3 experts principaux (un expert juridique et PPP, un expert technique et un expert financier). L'équipe d'experts internationaux pourra être complétée par un ou plusieurs experts locaux apportant leur connaissance du contexte économique, technique, juridique, institutionnel et financier malgache. L'emploi d'un expert local serait un atout.

Les consultants doivent préciser les qualifications et l'expérience de chacun des spécialistes affectés à l'étude. Pour chacun des experts proposés, un curriculum vitae n'excédant pas huit pages et décrivant l'expérience pertinente de chacun d'eux devra être fourni.

L'un des experts principaux sera désigné chef de projet, assurera la coordination des travaux et des rapports, et servira d'interface avec l'autorité contractante.

Les profils et compétences souhaités pour les experts principaux sont les suivants :

i) Expert juridique et PPP [environ 30 hommes jours]

Profil

- Formation juridique supérieure au minimum de niveau Maîtrise
- 15 ans de pratique professionnelle dans le domaine du droit
- Expérience prouvée du conseil et de la rédaction de rapports
- Parfaite maîtrise orale et écrite de la langue française ;

Compétences

- Participation à au moins 5 missions dans le domaine du droit des infrastructures et de leur financement
- Participation à au moins 5 missions concernant les PPP, de préférence dans le secteur portuaire
- Pratique du droit international, connaissance du droit malgache (en l'absence d'expert juridique malgache dans l'équipe)
- Expérience dans les études de faisabilité de projets PPP (au moins 3 projets).

ii) Expert technique [environ 80 hommes jour]

Profil :

- formation école ingénieur ou équivalent
- 15 ans d'expérience professionnelle dans les projets d'infrastructures ou de construction
- Expérience du conseil et de la rédaction de rapports
- Bonne maîtrise orale et écrite de la langue française

Compétences

- Expérience d'au moins 5 missions dans le costing de projet d'infrastructure
- Expérience d'au moins 3 projets de gestion de projet d'infrastructure portuaire
- Connaissance du secteur portuaire
- Expérience d'au moins 5 projets d'analyse des risques
- Expérience d'au moins 3 projets de PPP.

iii) Expert financier [environ 60 hommes jour]

Profil

- Formation école supérieure de commerce ou Université (gestion/finance)
- 10 ans d'expérience professionnelle dans le financement des projets d'infrastructures acquises dans le secteur bancaire ou le conseil
- Bonne maîtrise orale et écrite de la langue française ;

Compétences

- Expérience d'au moins 5 missions de gestion financière de projet d'infrastructure
- Maîtrise de la modélisation financière (avoir réalisé au moins 5 modèles financiers)
- Maîtrise de l'analyse des risques (avoir réalisé 5 missions de ce type)
- Connaissance approfondie des techniques de financement de projet
- Maîtrise des mécanismes de paiement dans les PPP et en particulier le secteur portuaire
- Familiarisation avec les questions relatives aux finances publiques

8. CALENDRIER DE REALISATION

La durée de la mission est fixée à 5 mois calendaires.

Les consultants prépareront au titre de leur offre technique un chronogramme de réalisation détaillé.

ANNEXE : PLAN INDICATIF DE L'ETUDE

ÉTUDE DE FAISABILITE [TITRE DU PROJET]

RESUME EXECUTIF

1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.1. Présentation de la Personne publique en charge du Projet

1.1.1. Statut et missions de la Personne publique

[Décrire le statut et les missions de la Personne publique, en particulier lorsqu'il s'agit d'un établissement public ou d'une entité spécifique. Indiquer le fondement juridique sur la base duquel la Personne publique est compétente pour mettre en œuvre le Projet.]

1.1.2. Capacités techniques et humaines de la Personne publique

[Décrire brièvement les capacités techniques et les moyens humains de la Personne publique, en particulier les moyens qui sont mis à sa disposition pour assurer ses missions et le nombre de personnes travaillant pour celle-ci.]

1.1.3. Capacités financières de la Personne publique

[Indiquer les capacités financières de la Personne publique, *i.e.* le budget et les ressources dont elle dispose pour assurer ses missions.]

1.2. Présentation du Projet

1.2.1. Historique et contexte

[Préciser le contexte et l'historique du Projet.]

1.2.2. Description du besoin public à satisfaire

[Préciser, sur la base des besoins exprimés dans l'étude de préfaisabilité, l'objet envisagé du Projet. La Personne publique doit préciser ses attentes en termes de résultat à atteindre par le futur titulaire, qu'il s'agisse de construction ou de services.]

1.2.3. État d'avancement du Projet

[Préciser si des études et procédures antérieures ont déjà été entreprises, sont en cours ou sont envisagées s'agissant de l'analyse du Projet. Indiquer les principales conclusions de ces études.]

1.3. Caractéristiques fonctionnelles et techniques du projet

1.3.1. Périmètre du Projet

[Définir le périmètre fonctionnel du projet et délimiter précisément les emprises foncières nécessaires pour le Projet ainsi que leur nature juridique (domaine public ou domaine privé). Préciser les contraintes applicables sur le site envisagé (servitudes, population, situation environnementale, etc.).]

1.3.2. Nature des investissements

[Préciser la nature des investissements prévus dans le cadre du Projet, *i.e.* les types d'ouvrages/services qui font l'objet du Projet et dont la réalisation serait confiée au partenaire privé.]

1.4. Rentabilité économique et viabilité commerciale du projet

1.4.1. Présentation du secteur et du marché à Madagascar

[Présenter de manière détaillée le secteur économique et le fonctionnement du marché en cause.]

1.4.2. Revenus financier générés par le projet

[Indiquer quelle forme de revenu serait généré par le Projet (paiement par les usagers, redevances, recettes annexes, etc.)]

1.4.3. Intérêt des opérateurs privés pour le projet

[Indiquer si le Projet a déjà l'objet de manifestation d'intérêt des opérateurs privés, en particulier des investisseurs privés et, le cas échéant, les éventuelles suggestions faites à cette occasion.]

1.5. Implications budgétaires et financières du Projet

[Démontrer que la Personne publique est en mesure de supporter le coût du Projet sur toute sa durée. L'analyse réalisée doit notamment permettre de démontrer que les ratios maximums d'engagement financier de la Personne publique en matière de PPP sont respectés. Cette évaluation sera détaillée dans l'étude de soutenabilité financière et budgétaire.]

1.6. Sources de financement envisageables pour le Projet

[Indiquer les sources de financement qui sont envisagées pour exécuter le Projet. Si un soutien financier public est envisagé, son estimation et les modalités de mise en œuvre envisagées doivent être précisées.]

1.7. Identification des risques du Projet

[Sur la base de la matrice des risques établie dans le cadre de l'étude de pré faisabilité, identifier et décrire les risques relatifs au projet, en particulier en matière administrative – nécessité d'obtenir une ou plusieurs autorisations administratives avec les risques de contentieux afférents –, répartition des risques entre la Personne publique et le partenaire privé, articulation entre les missions de l'acheteur et l'exécution des travaux etc.]

1.8 Plan de réalisation

[Identifier les indicateurs pour les objectifs du projet, les résultats et les activités, les ressources nécessaires, la structure institutionnelle requise pour la mise en œuvre, les responsabilités des différents organismes, le calendrier du projet.]

2. CRITERES D'ANALYSE DES MODES DE REALISATION

2.1 Critères quantitatifs

[Indiquer les critères quantitatifs sur la base desquelles sont étudiées la faisabilité et l'opportunité du Projet (coûts avant prise des risques, coûts après prise des risques, durée de réalisation des travaux etc.)]

2.2 Critères qualitatifs

[Indiquer les critères qualitatifs sur la base desquelles est étudiée la faisabilité du Projet (rapidité, solution technique, intégration dans l'environnement, globalité, maîtrise des risques, organisation du service, sécurité, performance etc.)]

3 ANALYSE DE LA FAISABILITE TECHNIQUE

3.1 Caractéristiques techniques du Projet

[Décrire précisément les besoins et exigences de la Personne publique sur le plan technique. Préciser les options techniques envisageables ; formuler des recommandations justifiées ; formuler les spécifications techniques de l'option recommandée.]

3.2 Difficultés anticipées

[Indiquer les difficultés d'ordre technique qui pourraient être identifiées s'agissant de la mise en œuvre du Projet.]

3.3 Coûts d'investissement et d'exploitation-maintenance

[Détailler l'estimation des coûts d'investissement et d'exploitation-maintenance du Projet, selon la répartition des risques envisagée.]

4 ANALYSE DES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET

4.1 Impact social du Projet

[Décrire l'impact social du Projet, notamment en termes de création d'emplois et de déplacement des populations. Cette description doit s'accompagner d'une évaluation des coûts de ces mesures et de leur financement.]

4.2 Impact environnemental du Projet

[Décrire l'impact du projet sur l'environnement et les mesures à mettre en œuvre pour en limiter cet impact et corriger les effets négatifs. Cette description doit s'accompagner d'une évaluation des coûts de ces mesures et de leur financement.]

5 ANALYSE JURIDIQUE DES MODES DE REALISATION ENVISAGEABLES

[Décrire l'ensemble des schémas juridiques envisageables. Il s'agit d'apprécier l'approche la plus efficiente pour réaliser le Projet, c'est-à-dire celle qui permet d'optimiser l'utilisation des finances publiques et de maximiser les bénéfices directs et indirects du Projet. La Personne publique doit être à même de comparer les coûts et bénéfices du projet selon les différents schémas envisagés.]

5.1 Marché public

5.2 Concession

5.3 Contrat de partenariat

5.4 []

6 ANALYSE COMPARATIVE

[Note : Cette analyse a pour objectif d'analyser les schémas contractuels possibles sous différents aspects, afin d'établir les avantages et inconvénients respectifs de chacun d'entre eux.]

6.1 Éléments comparatifs de périmètre, de calendrier et de coûts des schémas retenus

6.1.1 Périmètre fonctionnel des schémas

[Le périmètre fonctionnel permet de décrire les travaux/services/ouvrages qui seraient mis en œuvre en fonction du schéma contractuel choisi. À titre d'illustration, dans le cas d'un marché public, plusieurs marchés devront en principe être conclus quand un contrat PPP peut permettre de conclure un seul contrat pour plusieurs tâches.]

6.1.1.1 Description du schéma [marché public]

6.1.1.2 Description du schéma [concession]

6.1.1.3 Description du schéma [contrat de partenariat]

6.1.1.4 Description du schéma [].

6.1.2 Hypothèses de calendrier

[Les hypothèses de calendrier doivent permettre d'apprécier la durée d'exécution du projet en fonction du schéma contractuel choisi. Ces hypothèses permettent d'apprécier l'impact de l'avantage socio-économique attaché à une mise en service plus rapide de l'équipement.]

- 6.1.2.1 Phases du projet en fonction des différents schémas contractuels
- 6.1.2.2 Délais relatifs aux études et aux procédures
- 6.1.2.3 Délais des travaux
- 6.1.2.4 Synthèse des calendriers
- 6.1.2.5 Durées totales des schémas comparés
- 6.1.3 Hypothèses des coûts d'investissement

[Les coûts d'investissements doivent être identifiés afin de pouvoir analyser leur impact en fonction du schéma contractuel choisi. Les différents coûts d'investissement sont énumérés ci-dessous.]

 - 6.1.3.1 Date de valeur et d'indexation
 - 6.1.3.2 Coût des travaux
 - 6.1.3.3 Coût de maîtrise d'œuvre
 - 6.1.3.4 Coûts de maîtrise d'ouvrage
 - 6.1.3.5 Coûts d'assurance et de garantie
 - 6.1.3.6 Montant comparatif de l'investissement total
- 6.1.4 Hypothèses des coûts d'exploitation

[Les coûts d'exploitation en fonction des différents schémas étudiés doivent être comparés. Les différents postes de coûts d'exploitation sont énumérés ci-dessous.]

 - 6.1.4.1 Date de valeur et indexation
 - 6.1.4.2 Coûts d'exploitation des ouvrages
 - 6.1.4.3 Entretien et maintenance courante des ouvrages
 - 6.1.4.4 Gros entretien et renouvellement des ouvrages
 - 6.1.4.5 Estimations des coûts de gestion sur la durée du projet en période d'exploitation
 - 6.1.4.6 Synthèse des coûts en phase exploitation
- 6.1.5 Hypothèses de financement, fiscales et comptables

[Il s'agit d'examiner les différentes hypothèses de financement (en ce compris les subventions qui pourraient être octroyées pour l'exécution du projet) ainsi que les hypothèses fiscales et comptables dans la mise en œuvre du projet.]

 - 6.1.5.1 Hypothèses de subventions

[Il conviendra d'indiquer l'origine, la nature et le niveau des subventions attendues ou espérées ainsi que la date et les modalités de leur versement.]
 - 6.1.5.2 Hypothèses relatives au financement

[Il conviendra d'examiner les différentes hypothèses de financement et des montages financiers qui pourraient être mis en œuvre dans l'exécution du Projet.]
 - 6.1.5.3 Hypothèses fiscales et comptables

[Il conviendra d'examiner les conditions d'assujettissement aux différents impôts et taxes en vigueur et de préciser les conditions d'application de la taxe sur la valeur ajoutée.]
- 6.2 Analyse des risques**
 - 6.2.1 Approche de l'analyse des risques

[Il s'agit d'identifier les risques relatifs à la mise en œuvre du projet lors des différentes phases (i) conception-réalisation, (ii) exploitation et (iii) maintenance (GER).]
 - 6.2.2 Méthode de valorisation des risques

[Il s'agit d'une valorisation graphique de chacun des risques identifiés.]
- 6.3 Analyse quantitative**

6.3.1 Coûts complets des différents modes de réalisation avant prise en compte des risques

[Cette analyse quantitative des coûts complets a pour objectif de modéliser les coûts totaux de chaque schéma contractuel avant la prise en compte des risques identifiés.]

6.3.2 Coûts complets des différents modes de réalisation après prise en compte des risques

[Cette analyse quantitative des coûts complets a pour objectif de modéliser les coûts totaux de chaque schéma contractuel après la prise en compte des risques identifiés.]

6.3.3 Résultat de la modélisation financière

[Il s'agit ici d'analyser les simulations financières résultant de l'analyse menée au 6.3.1 et au 6.3.2.]

6.4 Analyse qualitative

6.4.1 Analyse de chaque critère qualitatif

[Il convient de lister ici les avantages et inconvénients de chaque critère qualitatif identifié dans le cadre du Projet.]

6.4.2 Valorisation de la différence de délais

6.4.2.1 En [marché public]

6.4.2.2 En [concession]

6.4.2.3 En [contrat de partenariat]

6.4.2.4 En [].

7 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

[Recommandations pour les étapes suivantes et toute action ultérieure requise pour assurer le financement et la mise en œuvre du projet].

Annexes

- Toute annexe pertinente
- Inclure un projet de documentation d'appel d'offre (comprenant notamment des Termes de Référence et un projet de contrat de PPP)